

la question le différent est simplement le résultat de la classification relative au roc. M. St-Laurent a constaté, comme je l'ai remarqué dans son rapport, qu'on avait certifié qu'il y avait dix-huit mille et quelques cents verges de roc, tandis qu'il n'y en avait que treize mille et quelques cents verges.

M. CARVELL: On en a accordé environ 25,000 verges.

M. PRINGLE: Je veux dire la quantité qui a été payée.

M. CARVELL: C'est-à-dire la différence entre la quantité payée et la quantité certifiée.

M. PRINGLE: On a payé 18,164 verges de matériaux au prix du roc, et M. St-Laurent d'après son rapport dit que les entrepreneurs n'ont droit qu'à 13,000 verges cubes. Je ne voudrais pas retarder l'enquête en entrant dans tous les détails.

M. MCKENZIE: Il doit y avoir un ingénieur qui a accepté les estimations qui ont été payées. Quel est le nom de cet ingénieur?

M. PRINGLE: C'est M. McLaughlin. Il y a cette différence, et je ne désire pas entrer dans tous les détails en ce moment, mais telle est la situation.

M. CARVELL: Pourquoi ne pas présenter ces arguments au ministère des Travaux publics. Ce comité n'a pas le droit de faire des paiements, nous n'avons que l'autorisation d'étudier la manière dont ont été conduites ces affaires.

M. PRINGLE: J'ai discuté cette question avec l'auditeur général qui dit qu'il ne peut pas autoriser aucun paiement avant qu'il ait reçu certains rapports. Si je comprends bien la situation—je ne suis pas très versé dans la procédure parlementaire—l'auditeur général prend cette attitude, et de cette attitude ne veut pas démordre à moins qu'il y soit forcé par le Conseil de la Trésorerie. Je voudrais qu'on voie le fond de cette affaire le plus tôt possible afin que mes clients puissent obtenir cet argent parce que, comme je l'ai fait remarquer, bien qu'il ne soit question que d'environ \$40,000 dans le différent, le gouvernement a en mains environ \$512,000. Pourquoi ne pas payer les estimations des travaux du mois d'octobre, de novembre, de décembre, de janvier et de février, lesquelles estimations sont retenues à cause de l'enquête que fait ce comité?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je ne crois pas que ce comité puisse forcer l'auditeur général à faire ces paiements.

M. PRINGLE: Non, je ne crois pas que le comité puisse faire cela, mais voici ce que le comité peut faire, il peut faire la lumière sur cette question et présenter les faits à l'auditeur général, et je n'ai pas de doute que lorsqu'il connaîtra la vérité qu'il nous permettra de toucher une partie de cet argent.

M. CARVELL: C'est tout simplement le devoir du comité, nous voulons connaître les faits et, peut-être, qu'il ne serait pas déplacé de dire que personne ne s'est plaint à moi de la conduite des clients de M. Pringle. On m'a appris qu'il y avait eu de la fraude dans l'exécution de ce contrat dans la cité de Victoria de la part d'un groupe d'ingénieurs, d'inspecteurs, de sous-entrepreneurs et de gens de cette classe, mais personne encore n'a mis en doute l'honnêteté des principaux entrepreneurs, Messieurs Grant, Smith et McDonnell. Je ne sais pas ce qui pourra se dévoiler au cours de l'enquête, mais je peux assurer M. Pringle que je n'ai rien entendu contre ses clients.

M. PRINGLE: Je suis heureux d'entendre parler M. Carvell de cette manière. Ces gens ressentent vivement la situation qui leur est faite, et ils sont certains qu'ils n'ont pas commis de faute. S'il y a eu fraude, il faut l'attribuer à d'autres comme l'a déclaré M. Carvell.

M. A. SAINT-LAURENT est appelé, assermenté et interrogé.

*Par M. Carvell:*

Q. Vous êtes un fonctionnaire du ministère des Travaux publics?—R. Oui, monsieur.

Q. Quelle position occupez-vous?—R. Sous-ministre adjoint.

[M. A. St-Laurent.]